MAIRIE DE SAUZON MORBIHAN

#### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JUHEL Ronan, Maire de Sauzon.

	<ul> <li>Étaient présents: Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPESSE</li> </ul>		
Nombre de Conseillers :	<ul> <li>Absents avec pouvoir: Annick ALLAIN pouvoir à Soizic LUCAS, Elodie GUEGAN</li> </ul>		
• En exercice: 13	pouvoir à Régis ROBERT		
• Présents : 9	<ul> <li>Absents excusés : Katia LUCAS</li> </ul>		
• Procurations : 2			
<ul><li>Votants: 11</li></ul>			
Date de publication et	Absents: Damien GUEGAN		
<u>d'affichage</u> : 10	Secrétaire : Régis ROBERT		
septembre 2025			

# <u>Prévention incendie : Approbation de l'engagement de la commune dans la démarche d'élaboration du Plan de Massif de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) du Massif des Landes Alréennes</u>

Par arrêté préfectoral, la commune de Sauzon est classée commune à risque faible mais enclavée dans un territoire sensible, et concernée par l'effet de propagation, et qu'elle présente des enjeux importants en termes de protection des personnes, des biens, des milieux naturels et des activités économiques face au risque incendie.

**Considérant** que le Plan de Massif DFCI des Landes Alréennes constitue une déclinaison territoriale du plan interdépartemental DFCI, et qu'il vise à planifier, à l'échelle d'un massif forestier et de landes sensibles, des actions opérationnelles de prévention, d'aménagement et de lutte contre les feux de forêt et de végétation sur une période de 10 ans, **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : DÉCIDE :** 

- ❖ D'APPROUVER l'engagement de la commune dans la phase de construction du Plan de Massif des Landes Alréennes, en lien avec les autres collectivités territoriales et les services de l'État concernés. Cette phase de construction se déroulera de 2025 à 2027;
  - DE CONFIRMER l'intégration de la commune au périmètre du massif,
  - en tant que commune réglementairement classée à risque,
  - en tant que commune située dans le périmètre sensible (interface, continuité territoriale, dessertes, enjeux exposés),
- ❖ D'ADHÉRER aux objectifs du futur plan de massif, notamment :
  - l'élaboration d'un zonage stratégique (interfaces urbain/forêt, zones de propagation),
  - l'amélioration des dessertes DFCI et de la sécurisation des accès,
  - la mobilisation du foncier (acquisition, conventions, DIG),
  - la mise en œuvre d'aménagements sylvicoles et préventifs (OLD, coupures, gestion des landes),
  - l'optimisation des points d'eau et de la gestion forestière à des fins DFCI,
- ❖ D'AUTORISER le Maire à signer tout document utile à la participation de la commune, notamment dans le cadre de groupes de travail, de conventions techniques ou financières liées à l'élaboration du plan,
- ❖ DE DÉSIGNER [Nom et fonction] comme référent communal pour le suivi et la contribution aux travaux du Plan de Massif, en lien avec les autres communes et partenaires techniques :
  - <u>Elu référent</u> : monsieur LOYER Yves, 1<sup>er</sup> adjoint
  - Référent technique : madame Mylène GUEVILLE, agent prévention

La présente délibération sera transmise au Département du Morbihan pour prise en compte dans la démarche départementale.

# <u>Finances / Programmes : Définition des instances COTECH et COPIL : Réhabilitation du centre d'accueil - Mairie</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de définir la composition des 2 instances afin de mener les deux programmes suivants :

- o Restructuration du bâtiment centre d'accueil Willaumez
- o Construction d'une nouvelle mairie

Il expose aux conseillers le rôle des deux instances :

#### 1 - Le comité de pilotage (COPIL) :

Un Comité de pilotage (COPIL) est une réunion réalisée au service de la gestion du projet. Il est destiné à garantir le bon déroulement d'un projet : l'avancée des travaux, la réalisation des objectifs, le respect des délais, la qualité, les coûts financiers

Cette instance est composée d'élus, du directeur général des services, des services pilotes (service bâtiment et / ou mission « accessibilité », et experts externes.

#### 2 - Le comité technique (COTECH):

Le comité technique (COTECH) se concentre sur les aspects techniques du projet.

Les deux instances sont des aides à la décision :

Le COTECH est une étape intermédiaire de décision, le COPIL prend une décision finale qu'il propose ensuite au conseil municipal pour l'entériner.

Si monsieur le Maire propose que pour chacun des deux programmes et chacune des deux instances, l'exécutif, maire et adjoints soient positionnés d'emblés, il y a lieu de solliciter les conseillers municipaux pour former ces instances. Monsieur le Maire sollicite chacun des conseillers en faisant un tour de table, il en ressort que pour la mairie, monsieur Fabien DRAMARD souhaite intégrer le COTECH et mesdames LUCAS Soizic et REPESSE Cécilia souhaitent intégrer le COPIL.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la composition des COPIL et COTECH pour les deux programmes.

#### **COPIL** = services pilotes :

Centre d'accueil : Secrétariat général, Marché publics/Travaux

<u>Mairie</u>: Secrétariat général, Urbanisme, Marché public/travaux

**COTECH** = services ayant un lien avec l'activité du projet :

Centre d'accueil : Secrétariat général, Logement, Comptabilité, Urbanisme, Accessibilité, Marchés publics – travaux.

<u>Mairie</u>: Secrétariat général, Accueil mairie et agence postale communale, Comptabilité, Urbanisme, Accessibilité, Marchés publics – travaux.

# <u>Comptabilité</u>: <u>Participation aux frais de scolarités des élèves domiciliés à Sauzon et scolarisés hors commune</u>: <u>Ecoles publique de Bangor, année scolaire 2025/2025</u>

Vu l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence,

Monsieur le Maire expose la participation demandée par la commune de BANGOR :

Année scolaire 2024/2025	Montant individuel	Effectif	Participation
Elèves de maternelle	2 519,55 €	2	5 039,10 €
Elèves de primaire	525,62 €	1	525,62 €
TOTA	3	5 564,72 €	

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant de la proposition de participation émise par la commune de BANGOR pour les élèves domiciliés à SAUZON scolarisés à l'école publique de BANGOR.

#### Comptabilité : Service camping - Demande de remboursement d'acompte séjour annulé

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de remboursement d'acompte reçue le 5 septembre 2025 de :

- > Monsieur Bernard ESCH justifiant l'impossibilité d'honorer son séjour au camping, car sa belle-sœur et son beau-frère sont décédés dans l'accident de funiculaire à Lisbonne.
  - Séjour : du 8 au 14 septembre 2025 en chalet Moréa
  - Montant total de la location : 400.80 €
  - Acompte versé : 118.00 € encaissé sur le versement n° 5

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, autorise le remboursement de l'acompte versé d'un montant de 118.00 €,

#### Comptabilité: Service camping - Demande de réduction du prix du séjour: Invasion de fourmis

Lors d'un séjour de 14 nuités dans un chalet pour un montant total de 1 478.40 €, des locataires ont subi en début de vacances une invasion de fourmis causant des désagréments. Dans un courrier, ces derniers ont demandé un dédommagement en appliquant une réduction du prix du séjour. Après avoir délibéré, et voté (1 contre, 10 pour) le conseil municipal décide d'appliquer une réduction de 200 €.

#### <u>Comptabilité - Décisions modificatives</u>

Objet : rectification budgétaire suite à une erreur lors de la saisie du budget concernant l'opération « mouillages à moindre impact »

Budget port – décision modificative n° 1 en investissement, au chapitre 13, article 1315, il y a lieu d'abonder de 2000 €, passant de 6 940,00 € à 8 940,00 €, et de diminuer au chapitre 23 la somme de 2000 €, passant de 127 201,73 € à 125 201,73 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, la décision modificative.

#### Comptabilité - Admission non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Trésorier d'Auray a proposé plusieurs états d'admission en non-valeur :

Budget principal pour un montant global de 6 429,74 €

National data	Mantanthatal	Proposition		
Nature de la dette	Montant total	Admission	Pas d'admission	
Factures cantine	99,97		99,97	
Loyers : personne décédée	382,40	382,40		
Loyers	3 034,61		3 034,61	
Loyers	2 794,19		2 794,19	
Redevance marché : personne injoignable	8,75	8,75		
Loyers: personne injoignable	98,50	98,50		
Loyers : personne décédée	11,31	11,31		
Reliquat de loyer	0,01	0,01		
TOTAL	6 429,74	500,97	5 928,77	

Budget port pour un montant de 2 876,04 €

No. 1 - 1 - 1 - 1 - 1	34	Proposition		
Nature de la dette	Montant total	Admission	Pas d'admission	
Emplacement abonné	2 731,55		2 731,55	
Emplacement abonné	85,69		85,69	
Emplacement abonné	58,80		58,80	
	2 876.04	-	2 876.04	

Ces admissions en non-valeur se concrétiseront par une dépense au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » au budget concerné, qui annulera de manière comptable la créance irrécouvrable :

o Budget principal: 6 429,74 €

o Budget port : 2 876,04 €

Conformément au tableau exposé ci-dessus, monsieur le Maire propose,

1. D'admettre en non-valeur les titres sans aucune possibilité d'être recouvrés :

Budget principal: 500,97 €

2. De refuser l'admission en non-valeur des autres créances :

Budget principal: 5 928,77 €

• Budget port : 2 876,04 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté, approuve à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire et charge la Trésorerie de continuer les démarches pour l'encaissement des dettes.

#### Comptabilité - Participation stand Festival des insulaires

La 12<sup>ème</sup> édition du « Festival des Iles du Ponant » se déroule à l'île d'Arz du 26 au 28 septembre 2025. La participation financière du stand de Belle Ile est de 1200 €, à partager entre les 4 communes. Avis favorable du conseil pour participer à hauteur de 300 €

#### Contrats: Mégalis - Mise en place d'outils de cybersécurité

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une réunion sur la cybersécurité qui a eu lieu dans les locaux de la communauté de communes de Belle-Ile (CCBI).

Cette réunion s'est déroulée le 30 avril 2025 en présence et sous l'animation d'un chargé de mission en accompagnement numérique de Mégalis Bretagne - Syndicat mixte de coopération territoriale.

L'objectif était de mettre en avant les outils numériques proposés par MEGALIS BRETAGNE.

Monsieur le Maire, via l'agent en charge du dossier, présente les différents services et tarifs (€ HT par an) :

- Pack Triad (Analyse de vulnérabilités, évaluation du risque humain, veille en cybersécurité), 950 €
- Pack Triad + (Analyse de vulnérabilités, évaluation du risque humain, veille personnalisée en cybersécurité), 1400 €
- Pack DENN (audit détaillé de la surface d'exposition externe), 850 €
- Pack RESK (détection de fichiers malveillants sur la messagerie et kiosque), 1000 €

Après avoir exposé les outils pouvant améliorer la cybersécurité, monsieur le Maire informe les conseillers que les Packs Triad et Triad + ne sont pas nécessaires. Il propose au conseil municipal de retenir les 2 autres services.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve les outils suivants :

- Pack DENN (audit ponctuel détaillé de la surface d'exposition externe), 850 € en prestation et paiement ponctuels.
- Pack RESK (détection de fichiers malveillants sur la messagerie et kiosque), 1000 € en prestation et paiement à renouveler.

Coût total pour 2025-2026 : 1 850,00 € HT, la première année, puis 1 000 € /an, le cas échéant.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bon de commande pour envoi à MEGALIS BRETAGNE

### Rapports d'activité : Morbihan Energies : - Rapport d'activité 2024

Monsieur le Maire expose le rapport d'activité 2024 de Morbihan Energies, informe que ce rapport, est tenu à disposition du public et a été transmis aux conseillers.

## Rapports d'activité - CCBI - Rapports sur le prix et la qualité des services 2024 concernant :

- o <u>le service public de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et</u> assimilés.
- o le service public de l'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire a transmis les rapports aux conseillers en amont.

Le conseil municipal est informé que les éléments des rapports 2024 et comptes sont à disposition pour consultation du public.

## Communication sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire rend compte à son conseil en donnant lecture et diffusant la liste des décisions prises depuis la dernière séance en matière de :

- Commande publique
- Marché d'assurance

N° ord	Budget	Date	Date Fournisseur Objet		Montant en €	
re		Signature			НТ	TTC
1		28/07/2025	COUVERTURE BELLILOISE	Travaux supplémentaires extension atelier Semis : tuyau descente de gouttières et boîte à eau	1 524,74 €	1 829,68 €
2		28/07/2025	FOUSSIER	Crémone porte salle Sarah Bernhardt	95,91€	115,09€
3		30/07/2025	HPA .	Rescue tube : poste de secours Donnant	213,00 €	255,60 €
4		14/08/2025	CLASS	Fournitures Gyro Desvoys	858,58 €	1 030,30 €
5		14/08/2025	JUHEL MACONNERIE	Fourniture et pose d'un seuil de porte - Logement Gourinis	405,00 €	486,00 €
6	AL	14/08/2025	CASAL SPORT	Peinture pour traçage de terrain de foot	356,40 €	427,68 €
7	PRINCIPAL	26/08/2025	SARL VERMEIL	Travaux supplémentaires extension atelier Semis : ravalement pour une surface de 39m²	3 266,82 €	3 920,18 €
8	PF	26/08/2025	SARL VERMEIL	Travaux supplémentaires extension atelier Semis : nettoyage de 6 plaques de toit translucides	1 386,82 €	1 664,18 €
9		02/09/2025	OUEST FRANCE	Réabonnement d'un an	452,50€	462,00€
10		03/09/2025	COLAS	Rejointement et reprise mur rampe hotel du Phare	39 997,00 €	47 996,40 €
11		10/09/2025	BUREAU VALLEE	Cartouches d'encre pour la bibliothèque	32,48 €	38,98 €
12		10/09/2025	BERNER	Gants cuir + anti coupure	67,92 €	81,50 €
13		10/09/2025	ASSAIN'ILE	Busage et création de piège à eau (route des Gweiots)	10 054,00 €	12 064,80 €
1	CAM	06/08/2025	CHAMPENOIS	Papier toilette	191,60€	229,92 €
1	POR	30/07/2025	FOUSSIER	Plateforme Raptor 4 marches	660,00€	792,00 €
	MARCHE D'ASSURANCE					
1	PRIN	4/08/2025	GAN	Assurance chariot élévateur	157,30 €	196,08 €